

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 01 décembre 2025 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section économie et gestion option commerce et vente pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Régis COQUELIN
Professeur de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

Mme Souad HRINA
Professeure de lycée professionnel

Académie de CRETEIL

Mme Sonia LABED
Professeure de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

M. Hassan NACIRI
Professeur de lycée professionnel

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU